



POULDREUZIC

Mairie de POULDREUZIC

6 rue de la Mairie
29710 POULDREUZIC

Tél. 02 98 54 40 32
mairie@pouldreuzic.bzh

Le Maire de la commune de POULDREUZIC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les conditions climatiques actuelles,

Vu l'état des terrains de football du stade municipal Jean CALVEZ sis 9 route de Laraon à Pouldreuzic,

Considérant que les gazons souffriraient trop d'une nouvelle utilisation du terrain dans son état actuel et seraient peut-être définitivement détruits,

Afin de préserver le bon état du terrain principal de football du stade municipal Jean CALVEZ de Pouldreuzic

A R R E T E

Article 1 :

Toute utilisation du **terrain principal** de football du stade est strictement interdite à partir du **24 juillet 2023 au 26 août 2023**.

Article 2 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée au demandeur, à Monsieur le Responsable de la Brigade de Gendarmerie de Plogastel-St-Germain, à Monsieur le Président du FCB et à Monsieur le Maire de Pouldreuzic qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Pouldreuzic, le - 8 AOUT 2023
Po/Le Maire,
L'adjointe au Maire,

